

**COMMUNE D'ÉPIAIS-RHUS (Val d'Oise)**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil dix-huit, le lundi seize juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre STALMACH, Maire.*

*Étaient présents : Jean-Pierre STALMACH, Maire, Brahim MOHA, Daniel FRITSCH, Dominique LOIZEAU adjoints au maire, Carole GILBERT, Luc ARDIN, Daniel COUSSENS, Nadine COMPTE, Yves SAVIGNAT, conseillers municipaux*

*Absents représentés : Angélo NORIS pouvoir à Dominique LOIZEAU, Marc BATHELIER pouvoir à Nadine COMPTE, Françoise BOUDEAU pouvoir à Yves SAVIGNAT ; Nicole STALMACH pouvoir à Jean-Pierre STALMACH, Xavier PETIT pouvoir à Brahim MOHA*

*Absente excusée : Carine ANNEQUIN  
Le quorum est atteint.*

*M. Yves SAVIGNAT a été désigné secrétaire de séance*

*Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité,*

-----

**1°) Demande de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'exercice 2018 :  
aménagement d'un équipement sportif et de ses abords**

Considérant le dispositif « dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'exercice 2018 », proposé par l'Etat aux communautés de communes,

Considérant les thématiques éligibles aux DSIL et les priorités retenues par M. le Préfet du Val d'Oise,

Considérant que le projet d'aménagement d'un équipement sportif dans la commune d'Épiais-Rhus peut entrer dans les thématiques retenues,

Considérant le projet d'aménagement sportif déposé par la commune d'Épiais-Rhus,

Considérant que la Communauté de communes Sausseron-Impressionnistes a jugé ce projet recevable et l'a présenté aux services de la Préfecture du Val d'Oise, qui l'ont également retenu,

Considérant qu'une demande de subvention a été déposée au Département du Val d'Oise pour ce même projet,

Le plan de financement s'établit comme suit :

**Plan de financement**

Montant estimatif travaux € HT	170 000,00
Etudes et honoraires	<u>25 000,00</u>
<b>Total € HT</b>	<b>195 000,00</b>
Etat ► DSIL	52 604,07
Conseil départemental	<u>41 055,00</u>
<b>Part communale</b>	<b>101 340,93</b>
TVA	<u>39 000,00</u>
<b>Reste à la charge de la commune</b>	<b>140 340,93</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement tel que présenté,

SOLLICITE l'aide de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'exercice 2018 pour l'aménagement d'un équipement sportif et de ses abords,  
DIT que les travaux ne débuteront qu'après notification de l'aide de l'Etat

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention,

S'ENGAGE à régler le montant restant pour la commune

DIT que la dépense sera inscrite au Budget primitif 2019,

**2°) Clôture / suppression du budget annexe du Colombier**

Considérant que le Budget annexe du Colombier a été créé pour l'aménagement des appartements du Colombier,

Considérant que le Budget annexe n'a plus lieu d'être et que l'on peut limiter les écritures comptables en regroupant ce budget avec le Budget principal,

Considérant qu'il est possible de créer un service « Colombier » au sein du budget principal afin d'identifier les montants relatifs aux loyers, remboursements d'emprunts ainsi qu'au fonctionnement et entretien du bâtiment,

Considérant que les excédents de fonctionnement et d'investissement tels que figurant sur le compte de gestion au moment de la clôture seront repris dans le budget principal,

Le Maire propose de clore le budget annexe du Colombier à la date du 31 décembre 2018 et de demander à Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam de procéder aux opérations nécessaires à cette clôture / suppression,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la clôture du Budget annexe du Colombier au 31/12/2018,

DEMANDE à Monsieur le Trésorier de mener à bien toutes les opérations nécessaires,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette suppression de budget annexe

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00*

A Epiais-Rhus, le 23 juillet 2018  
Le Maire,  
Jean-Pierre STALMACH